



Commune de  
**Val-de-Ruz**

# PLAN FINANCIER ET DES TÂCHES 2021-2023

Rapport au Conseil général

Version : 1.0 — TH 424503

Date : 18.11.2019



## Table des matières

1.	Résumé.....	4
2.	Hypothèses et éléments retenus .....	4
2.1.	Eléments d'importance pris en compte.....	5
2.1.1	Fiscalité (validé, chiffrable).....	5
2.1.2	Nouvelles taxes (non validé, non chiffrable) .....	5
2.1.3	Frais de personnel (non validé, chiffrable) .....	5
2.1.4	Ambulances et protection civile (non validé, sans effet financier) .....	5
2.1.5	Assainissement et micropolluants (non validé – à valider début 2020, chiffrable) .....	6
2.1.6	Fusion de Valangin (non validé, non chiffrable) .....	6
2.1.7	Sous-traitance de l'alimentation des eaux (pour information) .....	7
2.1.8	Bibliobus (non validé, chiffrable).....	7
2.1.9	Avancement des projets éoliens .....	7
2.2.	Réformes futures au niveau cantonal (hors PFT car sans maîtrise communale) .....	7
2.3.	Priorités du Conseil communal .....	8
2.4.	Évolution des effectifs .....	9
2.5.	Volume des investissements.....	10
2.6.	Hypothèses de calcul .....	10
2.7.	Recettes fiscales.....	10
3.	Compte de résultats.....	11
4.	Compte des investissements .....	12
5.	Besoins en financement, évolution de la dette .....	14
6.	Conclusion.....	14



## Liste des tableaux

Tableau 1 :	EPT par unité administrative et évolution 2020-2023 .....	9
Tableau 2 :	Évolution du compte de résultat 2020-2023, en CHF .....	11
Tableau 3 :	Investissements en valeur nette par projet .....	13

## Liste des abréviations principales

<b>Abréviation</b>	<b>Signification</b>	<b>Abréviation</b>	<b>Signification</b>
<b>ACN</b>	<i>Association des communes neuchâteloises</i>	<b>PAL</b>	<i>Plan d'aménagement local</i>
<b>CGF</b>	<i>Commission de gestion et des finances</i>	<b>PDR</b>	<i>Plan directeur régional</i>
<b>CRTS</b>	<i>Conférence régionale des transports</i>	<b>PFT</b>	<i>Plan financier et des tâches</i>
<b>CSVV</b>	<i>Cercle scolaire de Val-de-Ruz</i>	<b>RUN</b>	<i>Réseau urbain neuchâtelois</i>
<b>EPT</b>	<i>Equivalent plein temps</i>	<b>UA</b>	<i>Unité administrative</i>
<b>LRVP</b>	<i>Loi sur les routes et voies publiques, du 21 août 1849</i>		



Madame la vice-présidente,  
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

## 1. Résumé

---

*Conformément aux règles législatives, le Conseil communal vous soumet pour approbation le plan financier et des tâches (PFT) 2021-2023 au travers du présent document. Le rôle du PFT doit être de prévoir les évolutions structurelles et financières dans les trois années à venir pour le moins. Selon la volonté du législateur, le PFT n'est pas un plan de législature, il ne doit donc pas tenir compte des événements futurs non validés à ce jour. Ainsi, il ne devrait que transposer les besoins dans un système en place. De plus, à l'instant d'une fin de législature, le Conseil communal se doit de garder une certaine réserve sur les projets à venir.*

*Par contre, il est évident que les dispositions juridiques ont été dans une mouvance importante ces dernières années et le seront encore un peu dans la période sous revue de cette planification. Ainsi, après de multiples rebondissements dans le dossier de la péréquation financière intercommunale, enfin sous toit, diverses modifications légales et divers transferts de charges de l'Etat ou de pertes de recettes en faveur de l'Etat, les années à venir devraient être moins « changeantes ». D'ailleurs, l'Etat de Neuchâtel s'est engagé à ne pas poursuivre dans les reports de charges dans les deux années à venir !*

*Ainsi, la situation comptable de notre administration peut être qualifiée de stable dans le temps, le déficit budgétaire 2020 restant approximativement au même niveau pour les prochaines années. Cependant, le Conseil communal ne peut se contenter d'un déficit de plus de CHF 2,5 millions, tout en rappelant les efforts conséquents déjà mis en place dès 2019, voire même dès la fusion. De plus, tout déficit signifie difficulté d'investissements !*

*Le constat reste clair et limpide : le compte d'exploitation ne pourra réellement s'équilibrer qu'avec une conjonction d'éléments favorables, souvent hors de maîtrise directe de notre Autorité. Pour rappel, le Conseil communal a sollicité une modification du coefficient fiscal en 2018 sans succès auprès de la population, il en a pris acte. Les démarches d'économie entreprises et discutées avec la CGF n'ont pas toutes été mises en application par notre Autorité. En effet, après de retentissantes baisses de prestations pour plusieurs centaines de milliers de francs, toute mesure supplémentaire se ressentirait encore plus fortement et certaines démarches citoyennes exigent des dépenses supplémentaires.*

*Le Conseil communal espère que cette planification sera utile et soutenue par votre Autorité et par la population vaudruisienne.*

## 2. Hypothèses et éléments retenus

---

Les prévisions à moyen terme, et même actuellement à court terme, sont toujours entourées d'incertitudes. Celles-ci doivent néanmoins permettre aux Autorités de prendre ou garder un cap et de fixer des priorités et



aux unités administratives de mieux planifier leurs charges et leurs recettes. Le PFT qui vous est proposé inclut des éléments validés et non validés à ce jour, tels que décrits ci-après.

## 2.1. Éléments d'importance pris en compte

---

### 2.1.1 Fiscalité (validé, chiffrable)

---

Comme indiqué dans le rapport du budget 2020, une nouvelle fiscalité neuchâteloise prend naissance en 2020. Une estimation de CHF 800'000 peut être retenue comme baisse supplémentaire des encaissements, uniquement en 2021, en raison d'un double effet sur certains paramètres de la baisse fiscale décidée par le Grand Conseil. C'est notamment le cas du *splitting* ou de la déduction fiscale des déplacements nécessaires à une activité rémunératrice.

La perte financière globale du nouveau paquet fiscal ne sera que partiellement compensée par d'autres paramètres fiscaux, tels que l'augmentation de population (0,5%) ou le dynamisme du marché du travail et de la consommation locale.

### 2.1.2 Nouvelles taxes (non validé, non chiffrable)

---

Dans le cadre du projet fiscal évoqué dans le budget 2020 et ci-dessus, le Canton a promis d'offrir la possibilité légale d'améliorer la situation des communes par l'introduction ou la modification de taxes. Ainsi, dès 2020, un nouvel impôt foncier sera prélevé, sous réserve bien évidemment de la validation de votre Autorité dans le cadre du budget 2020. Mais certains autres paramètres sont toujours en cours de discussion, l'Etat n'ayant pas encore fait le travail législatif obligatoire. Par exemple, la suppression de la part de 20% des coûts des déchets à charge de l'impôt, signifiant *de facto* une augmentation de la taxe si des économies correspondantes ne sont pas trouvées (environ CHF 200'000 en jeu), mais aussi une possibilité supplémentaire de taxer les infrastructures en sous-sol, telles les conduites d'eau ou de chauffage à distance, voire de réseaux informatiques divers.

Ce point n'est pas traité ni estimé dans le cadre de ce PFT, les inconnues étant trop nombreuses à ce stade. Il doit donc être considéré comme piste d'amélioration des résultats financiers de cette planification. Cependant, il est clair qu'il s'agit bien d'une augmentation envers les consommateurs concernés, soit nos citoyens.

### 2.1.3 Frais de personnel (non validé, chiffrable)

---

Dans le prolongement des indications du budget 2020, le Conseil communal ne prévoit pas d'échelon supplémentaire en 2021, ni en 2023, mais bien en 2022. Ainsi, le rythme « admis » par l'Exécutif d'un échelon tous les deux ans reste respecté. Cela en rappelant que ces conditions sont plus restrictives que dans les autres collectivités du canton.

### 2.1.4 Ambulances et protection civile (non validé, sans effet financier)

---

Ces deux domaines d'activité pourraient subir des changements lors de la période sous revue. En effet, les ambulances sont dans une démarche de consolidation cantonale, notre partenaire actuel ayant par ailleurs



décidé d'arrêter son activité au 31 décembre 2022. D'autre part, un rapprochement entre cette société et les ambulances Val-de-Travers est en cours. Le but au 1<sup>er</sup> janvier 2023 serait de créer si possible une entité neuchâteloise dotée d'une gouvernance unique gérée par les quatre régions (Littoral, Val-de-Travers, Val-de-Ruz et Montagnes neuchâteloises).

A ce jour, la protection civile reste sous-traitée à la Ville de Neuchâtel.

Qu'importent les décisions à venir, ces deux domaines sont mutualisés au niveau cantonal. La comptabilisation peut évoluer, mais le montant net à charge de notre Commune reste identique. Il va de soi que toute amélioration du système au niveau cantonal sera bénéficiaire à tous les partenaires, donc à la collectivité en général et, à l'inverse, toute dépense supplémentaire sera imputée à toutes les communes. Dans ce domaine, une importante réforme reste à venir.

### 2.1.5 Assainissement et micropolluants (non validé – à valider début 2020, chiffrable)

---

Notre unité administrative des eaux, par son secteur assainissement, subit une remise à jour des prestations globales effectuées. Ainsi, comme vous en avez été informés et l'avez validé, l'assainissement doit renforcer ses effectifs par un nouvel engagement en cours. Par ailleurs, presque tous les collaborateurs de ce secteur sont partis sous d'autres cieux, ce qui nécessite le renouvellement de ce personnel spécialisé (recherche particulièrement difficile dans ce domaine, tout comme dans le domaine de l'eau potable). Le Conseil communal et ses équipes y travaillent encore.

Un projet important lié au traitement des micropolluants sera présenté à votre Autorité d'ici quelques mois. Notre Commune pourrait donc améliorer qualitativement le rejet de ses eaux, conformément aux législations fédérale et cantonale. Ce dossier signifiera un investissement conséquent, très largement subventionné (près de 90%), des coûts d'entretien en hausse et un besoin en personnel supplémentaire. Globalement, il s'agira d'une dépense en sus de quelques dizaines de milliers de francs par an dès la mise en service, qui pourrait se faire en 2023-2024. Ce point est donc intégré au PFT pour la part investissements, mais pas encore pour les autres paramètres d'exploitation.

### 2.1.6 Fusion de Valangin (non validé, non chiffrable)

---

Cet élément amène son lot d'inconnues pour lesquelles le Conseil communal tente d'en définir les grandes lignes. En effet, à la suite de la votation populaire, Valangin ne sera plus une commune autonome, mais aura rejoint celle de Neuchâtel. Cela n'est pas sans conséquence, sachant que Valangin a signé plusieurs contrats de collaboration avec Val-de-Ruz et qu'elle fait partie de la région Val-de-Ruz dans une organisation cantonale.

Dans ce cadre, il est possible de relever les collaborations les plus importantes, soit la sécurité (feu et ambulances), l'école (CSV), le parascolaire (places à Valangin), la Conférence régionale des transports (CRT5) ou la gestion du territoire (PDR).



Tous ces domaines seront impactés dès 2021, cas échéant d'un recours non retenu par le Tribunal fédéral, d'une manière qu'il n'est pas possible à ce jour d'estimer. Dès que le volet juridique sera clos, le Conseil communal se devra d'en discuter avec les responsables respectifs et de prendre les décisions qui s'ensuivent.

### 2.1.7 Sous-traitance de l'alimentation des eaux (pour information)

---

Depuis quelques années, le Conseil communal a sous-traité le service de l'alimentation des eaux à la société VITEOS SA. Cela vous a été expliqué par différents rapports d'information les années précédant ce transfert d'activité, mais pas de propriété. Comme préavisé, le Conseil communal vous présentera les tenants et aboutissants de ce mandat dans un rapport lors du premier semestre 2020, sachant que sa première échéance possible se termine à fin 2021.

En cas d'arrêt de cette sous-traitance, ce que le Conseil communal ne souhaite pas, il va de soi que les décisions y relatives auront leurs lots de modifications comptables et de structures.

### 2.1.8 Bibliobus (non validé, chiffrable)

---

Le Conseil communal n'a pas pris en compte une éventuelle approbation par votation de la réintégration à l'association gérant le Bibliobus, conformément à la ligne défendue jusqu'à ce jour. Un vote favorable à sa réintégration signifierait un déficit aggravé de quelque CHF 100'000, partant du principe que les bibliothèques communales seraient fermées.

### 2.1.9 Avancement des projets éoliens

---

Trois des cinq parcs éoliens compris dans le plan d'affectation cantonal se trouvent sur le territoire communal de Val-de-Ruz. Du côté du parc éolien du Crêt-Meuron, dont le projet est à l'enquête publique, le développeur est franco-britannique et est indépendant.

Pour les deux autres parcs éoliens, la Commune est partie prenante. Du côté des Quatre-bornes, le dossier est à bout touchant et le projet sera prêt pour être mis à l'enquête publique le printemps prochain. En ce qui concerne le projet du Montperreux, il vient tout de suite derrière, le dossier étant déjà bien avancé, et nous souhaitons pouvoir le mettre à l'enquête publique encore en 2020.

## 2.2. Réformes futures au niveau cantonal (hors PFT car sans maîtrise communale)

---

Des points d'importance devant encore être soumis au Grand Conseil, notre Autorité en retient deux.

1. La nouvelle loi sur les routes et les voies publiques (LRVP), en cours de traitement au Grand Conseil. Celle-ci débouchera sur une base légale adaptée à notre époque, l'ancienne étant la plus vieille loi cantonale encore en vigueur (bien avant 1900). Dans ce cadre et notamment, un volume important de routes actuellement cantonales seront transférées à notre collectivité, charge à nous d'entretenir ce nouveau patrimoine. Et Val-de-Ruz est concernée par près de 8 km de tronçons routiers. La dernière version du rapport du Conseil d'Etat a démontré de nombreuses améliorations et les Communes pourront soutenir ce projet si le financement s'en trouve équitable. Les discussions sont en cours afin



que ce transfert ne soit pas considéré comme un report de charges, mais bien comme une nouvelle répartition des tâches. Ainsi, avec la propriété de quelque 8 km de routes supplémentaires et l'entretien des trottoirs, notre Commune se verrait obtenir un fonds financier à affecter à ces tronçons spécifiques pour leur remise en état, ainsi qu'une somme annuelle en provenance des taxes automobiles permettant de couvrir l'entretien à futur. De fait, notre voirie devra être renforcée dès la mise en place de cette loi, que nous pouvons estimer à mi-2020. Le Conseil communal vous soumet un rapport spécifique lors de cette même séance, à un point suivant de l'ordre du jour.

2. La motion « géotopographie ».

Lors des débats cantonaux sur la péréquation financière intercommunale, la commission péréquation du Grand Conseil a proposé une motion à cette instance, motion acceptée. Ainsi, le Conseil d'Etat doit, dans le délai légal usuel, proposer une réponse à la problématique de la répartition des subventions fédérales obtenues en raison du contexte géotopographique de notre canton. Plusieurs critères permettent à l'Etat d'obtenir plusieurs dizaines de millions de francs, dont le retour aux dites régions n'est à ce jour pas acté. Par exemple, l'altitude est prépondérante, mais d'autres éléments devront également être pris en considération. Val-de-Ruz fonde un espoir dans ce dossier, mais ne peut à ce stade que se joindre aux autres communes concernées.

### 2.3. Priorités du Conseil communal

---

Les déficits actuels obligent toujours le Conseil communal à adopter une position de retenue, aucun projet d'ampleur, voire novateur, ne pouvant être espéré dans les deux ou trois prochaines années dans sa partie exploitation (hors investissements). Le PFT qui vous est présenté correspond donc aux prestations actuelles sans modification importante. Il est cependant évident que le Conseil communal travaille en permanence à l'amélioration de ses prestations, dans un souci d'économie.

Ainsi, le Conseil communal se concentre sur la consolidation des tâches déjà en cours dans le fonctionnement actuel. Cependant, plusieurs éléments centraux restent notre priorité dans les années à venir, conformément à notre plan de législature :

- a) réaliser le premier PAL. Les travaux ont débuté en 2019, une étape vous étant par ailleurs soumise lors de cette séance du Conseil général. L'ambition d'une mise en application reste fixée à trois ou quatre ans ;
- b) développer les parcs éoliens prévus par le plan d'affectation cantonal, largement accepté par la population neuchâteloise et vaudruzienne. Le Conseil communal souhaite vivement que les démarches effectuées soient ponctuées par une réelle mise en fonction des premières éoliennes dans la période de ce PFT ;
- c) adapter les structures administratives et logistiques à l'évolution démographique importante de notre Commune ainsi qu'à l'âge des structures ;
- d) adapter les prestations 2019 à la population à la légère hausse selon les propositions budgétaires 2020 ;
- e) mettre en place la nouvelle zone d'activités économiques du Chillou et travailler à la conception de la nouvelle zone dite de la gare de Cernier à la suite de l'acceptation du projet de RER neuchâtelois « NE2030 » par les chambres fédérales.

Ces cinq volets se traduiront par des investissements conséquents, quelquefois autoporteurs.





## 2.4. Évolution des effectifs

Ce chapitre définit les besoins en collaborateurs pour la bonne marche des prestations de la Commune. Il a pour but de déterminer la masse financière à présenter dans le PFT 2021-2023, mais également de démontrer les enjeux à futur relatifs au volume d'équivalents plein temps (EPT). Les effectifs actuels sous contrat sont les éléments de base de la réflexion. Il est ensuite pris en compte les éléments dits « obligatoires », tels les besoins supplémentaires en matière scolaire ou de structures parascolaires afin d'approcher le taux légal défini par la loi cantonale, ainsi qu'en matière d'assainissement des eaux (domaine autoporteur n'influant pas sur l'impôt).

Le tableau ci-dessous vous précise les besoins par UA sur les années du PFT :

Unités administratives	B2020	PFT2021	PFT2022	PFT2023
Conseil Communal	5.00	5.00	5.00	5.00
Amén. du territoire, urbanisme et transports	2.50	2.50	2.50	2.50
Chancellerie	3.55	3.50	3.50	3.50
Comptabilité générale et finances	4.70	4.70	4.70	4.70
Contrôle des habitants et état civil	3.30	3.30	3.30	3.30
Eaux et environnement	6.15	6.15	6.15	6.65
Ecoles	10.67	10.70	10.70	10.70
Energie	0.30	0.30	0.30	0.30
Gérance du patrimoine	24.98	25.00	25.00	25.00
Prévoyance sociale	7.40	7.40	7.40	7.40
Ressources humaines	2.70	2.70	2.70	2.70
Sécurité	4.66	4.70	4.70	4.70
Sports, loisirs, culture, jeunesse	6.82	6.90	6.90	6.90
Structures d'accueil parascolaire	17.47	18.00	18.50	19.00
Travaux publics et forêts	29.70	31.70	31.70	31.70
<b>Total</b>	<b>129.90</b>	<b>132.55</b>	<b>133.05</b>	<b>134.05</b>

Tableau 1 : EPT par unité administrative et évolution 2020-2023

Nous précisons que les chiffres ci-dessus n'intègrent pas les apprentis, ceux-ci n'étant par essence pas des forces de travail en tant que telles.

Les évolutions prévisibles sont les suivantes :

- eaux et environnement : augmentation d'un demi-EPT pour l'assainissement afin d'assurer les nouvelles prestations en lien avec le traitement des micropolluants, dès 2023, éventuellement 2022 ;
- travaux publics : augmentation des effectifs en raison des besoins démontrés à ce jour dans notre rapport spécifique et de l'application de la nouvelle LRVP. Cette loi ajoute 8 km de routes communales, un transfert des trottoirs à charge des communes pour les éléments les plus importants, dès mi-2020 ;
- structures d'accueil pré-parascolaires : adaptation des effectifs sur la base des taux d'occupation de nos structures et de la répartition entre élèves des Cycles 1 et 2.



A ce stade, il n'est pas encore tenu compte des besoins déclarés dans le cadre des dossiers énergétiques, selon les planifications fédérales et cantonales, voire communales.

## 2.5. Volume des investissements

---

Ainsi que le démontre la planification détaillée des investissements qui vous est fournie au chapitre 4 de ce rapport, les besoins 2021-2023 sont conséquents, quand bien même ils ont été ramenés au strict minimum. Le degré d'autofinancement de 80% sera très difficile à respecter en 2021 et devrait pouvoir être atteint dès 2022, cela même si un déficit budgétaire est prévisible de manière durable. Par ailleurs, les investissements qui sont jugés « à rendement ultérieur » peuvent être considérés hors frein à l'endettement et ne sont pas forcément listés dans le tableau spécifique. Nous pensons en particulier aux projets éoliens.

Les projets présentés sont considérés comme une première vision préparatoire du budget 2021 et donnent la liste des besoins démontrés et nécessaires à ce jour. Il est évident qu'à ce stade des sommes seront adaptées quant à leur montant brut ou net, voire de projets à nouveau déplacés si une possibilité apparaît.

## 2.6. Hypothèses de calcul

---

Le PFT est en outre basé sur les hypothèses de calcul suivantes :

- a) un volume des EPT sur la base des éléments fournis au point 2.4 ;
- b) aucun renchérissement salarial n'est prévu sur la période, hormis l'octroi d'un échelon supplémentaire en 2022 ;
- c) une augmentation des biens, services et marchandises selon les besoins des diverses UA à mettre en relation avec la baisse importante de ce chapitre au budget 2018, baisse qui ne peut pas être récurrente au niveau des dépenses de notre collectivité ;
- d) la prise en compte des estimations du Canton quant aux domaines de sa compétence, à l'instar de la facture sociale et des transports publics ;
- e) un calcul des amortissements sur la base d'un taux moyen de 5% des investissements planifiés ;
- f) l'adaptation du volume d'emprunts sur la base du plan de financement prévisible 2021-2023 a été calculée au taux moyen de 1,5%.

## 2.7. Recettes fiscales

---

Le Conseil communal a privilégié une estimation réaliste des recettes fiscales pour les années 2021 à 2023, tenant compte des éléments à sa connaissance au 31 octobre 2019 en matière de masse fiscale imposable et de taux fiscal et des nouvelles dispositions légales en la matière déjà évoquées ci-devant. Il a admis la prise en compte de l'évolution de notre population à hauteur de 0,5% par an avec un effet similaire sur la fiscalité des personnes physiques. Quant aux personnes morales, également concernées par la baisse fiscale 2020, le Conseil communal espère une légère amélioration de la masse fiscale, de quelques pourcents chaque année sous revue de cette planification.

Sans un apport accru par rapport aux prévisions du Conseil communal, la situation financière de la collectivité restera difficile avec la couverture du déficit par la fortune communale et des investissements « tronqués » par



les contraintes du frein à l'endettement. Ce dernier point devra certainement être rediscuté et modulé en fonction de la situation actuelle, en rendant les dispositions moins contraignantes.

### 3. Compte de résultats

Sur la base des hypothèses retenues, donc sans report supplémentaire de charges de l'Etat ni transfert de points d'impôt ou autres modifications légales que celles pré-indiquées, le résultat opérationnel reste déficitaire de manière durable, soit à hauteur de CHF 3,9 millions en 2021, de CHF 3,7 millions en 2022 puis de CHF 3,9 millions en 2023 (cf. tableau 2).

Un déficit étant autorisé à hauteur de 5% de la fortune communale, celui figurant à ce PFT reste donc dans une norme légale si l'on considère les réserves en tant que capital propre, mais il demeure un manque de financement des prestations octroyées aux citoyens de notre Commune. Ce fait influe donc la potentialité d'investissements desdits exercices ; or les besoins minimaux pour le maintien simple de notre patrimoine sont toujours conséquents, comme démontré au chapitre 4 ci-après.

Un équilibre entre exploitation et investissements devra être trouvé, puisqu'aucun élément légal favorable ne semble permettre de tabler sur un avenir plus serein. Seul le traitement de la motion « géotopographie » au niveau cantonal pourrait faire apparaître une bonne nouvelle d'ici à deux ou trois ans.

En tenant compte des hypothèses, le compte de résultats se présenterait de la manière suivante :

Compte de résultats	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023
<b>3 Charges</b>	<b>87'028'047.85</b>	<b>87'641'937.00</b>	<b>88'230'128.00</b>	<b>88'843'799.00</b>
30 Charges de personnel	37'977'100.00	38'332'280.00	38'423'280.00	38'509'280.00
31 Charges de biens et services et autres charges	19'320'312.85	19'444'706.00	19'565'506.00	19'618'306.00
33 Amortissement du patrimoine administratif	8'252'260.00	8'452'260.00	8'652'260.00	8'852'260.00
35 Attributions aux fds et fin. spéciaux	442'570.00	442'570.00	442'570.00	442'570.00
36 Charges de transfert	16'768'845.00	16'725'561.00	16'901'952.00	17'176'823.00
37 Subventions à redistribuer	649'400.00	627'000.00	627'000.00	627'000.00
39 Imputations internes	3'617'560.00	3'617'560.00	3'617'560.00	3'617'560.00
<b>4 Revenus</b>	<b>-79'957'611.85</b>	<b>-79'288'311.85</b>	<b>-80'090'111.85</b>	<b>-80'347'111.85</b>
40 Revenus fiscaux	-41'189'500.00	-40'624'500.00	-41'659'500.00	-41'894'500.00
42 Taxes	-14'532'340.00	-14'647'640.00	-14'647'640.00	-14'647'640.00
43 Revenus divers	-178'500.00	-148'500.00	-150'500.00	-152'500.00
45 Prélèvements sur les fds et fin. spéciaux	-479'321.85	-479'321.85	-479'321.85	-479'321.85
46 Revenus de transfert	-19'310'990.00	-19'143'990.00	-18'908'790.00	-18'928'790.00
47 Subventions à redistribuer	-649'400.00	-627'000.00	-627'000.00	-627'000.00
49 Imputations internes	-3'617'560.00	-3'617'360.00	-3'617'360.00	-3'617'360.00
<b>Résultat des activités d'exploitation</b>	<b>7'070'436.00</b>	<b>8'353'625.15</b>	<b>8'140'016.15</b>	<b>8'496'687.15</b>
34 Charge financière	2'609'701.00	2'660'000.00	2'710'500.00	2'761'000.00
44 Revenus financiers	-5'096'391.00	-5'194'500.00	-5'299'500.00	-5'399'500.00
<b>Résultat provenant de financements</b>	<b>-2'486'690.00</b>	<b>-2'534'500.00</b>	<b>-2'589'000.00</b>	<b>-2'638'500.00</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>4'583'746.00</b>	<b>5'819'125.15</b>	<b>5'551'016.15</b>	<b>5'858'187.15</b>
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00
48 Revenus extraordinaires	-1'897'765.00	-1'897'765.00	-1'897'765.00	-1'897'765.00
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>-1'897'765.00</b>	<b>-1'897'765.00</b>	<b>-1'897'765.00</b>	<b>-1'897'765.00</b>
<b>Total du compte de résultats</b>	<b>2'685'981.00</b>	<b>3'921'360.15</b>	<b>3'653'251.15</b>	<b>3'960'422.15</b>

Tableau 2 : Évolution du compte de résultat 2020-2023, en CHF



## 4. Compte des investissements

Conformément à la raison d'être du PFT, le Conseil communal s'est chargé de définir les projets d'investissements nécessaires au bon fonctionnement de notre Commune durant la période sous référence.

Cette planification démontre les importants besoins en termes de structures et d'entretien du patrimoine communal. Cette répartition dans le temps a été adaptée afin de maintenir les objectifs annuels en matière financière de la période sous revue. Par ailleurs, le déficit annoncé pour le compte d'exploitation n'a pas été pris en compte. Il s'agit donc d'un inventaire « déjà réduit » du Conseil communal, sachant que celui-ci ne permet pas à ce stade de prévoir l'autofinancement de 80% demandé par le règlement communal sur les finances.

Le Conseil communal a aussi fait le choix de ne pas y inclure, à ce stade, les investissements qui peuvent être considérés comme autoporteurs et qui ne possèdent pas d'échéancier clair pour des raisons de procédure, soit notamment :

- la participation au capital-actions d'un parc éolien ;
- la mise en place de la nouvelle zone d'activité économique du Chillou, les études et les investissements n'étant pas déterminés à ce stade. Seul l'engagement de l'Etat à sa participation à ce projet l'a été par décision du Grand Conseil dans le cadre d'un crédit cantonal d'impulsion.

Les projets prévus sont les suivants :

Désignation objet	B2020 net	B2021 net	B2022 net	B2023 net
<b>12 Finances</b>	<b>0.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>60'000.00</b>
1000569002 Acquisition programme de gestion des comman	0.00	50'000.00	0.00	0.00
1000637002 Acquisition programme comptabilité	0.00	0.00	0.00	60'000.00
<b>17 Gérance du patrimoine</b>	<b>976'216.00</b>	<b>235'000.00</b>	<b>550'000.00</b>	<b>0.00</b>
1000066010 CERN, La Fontenelle, rénovation aula	460'000.00	0.00	0.00	0.00
1000068003 Cernier, ancienne halle de gymnastique	0.00	0.00	50'000.00	0.00
1000075004 Les Hauts-Geneveys, salle pas perdus	110'000.00	0.00	0.00	0.00
1000324002 Fenin-Vilars-Saules, SAF	36'216.00	0.00	0.00	0.00
1000327002 Savagnier, subvention SAF	18'000.00	18'000.00	0.00	0.00
1000327003 Savagnier, contribution SAF	12'000.00	12'000.00	0.00	0.00
2000033001 Entretien chauffages- crédit-cadre 2020-2021	85'000.00	85'000.00	0.00	0.00
1000066032 CERN, La Fontenelle, escaliers	50'000.00	0.00	0.00	0.00
1000139005 Geneveys-sur-Coffrane, école, abri vélos	25'000.00	0.00	0.00	0.00
1000010014 CSM, collège, mise en séparatif	90'000.00	0.00	0.00	0.00
1000066033 CERN, La Fontenelle, réfection globale	0.00	0.00	500'000.00	0.00
1000130005 Fontainemelon , collège, réfection surface cour	0.00	20'000.00	0.00	0.00
1000066034 CERN, La Fontenelle, transformation salle A41	90'000.00	0.00	0.00	0.00
1000078004 Les Hauts-Geneveys, Gollières, abri PC	0.00	50'000.00	0.00	0.00
1000172003 Les Hauts-Geneveys, Gollières, garage TP	0.00	50'000.00	0.00	0.00
<b>19 Sécurité</b>	<b>110'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
2000037001 Aménagement zones 30 km/h et de rencontres	110'000.00	0.00	0.00	0.00
<b>31 Energie</b>	<b>142'000.00</b>	<b>100'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
1000684002 Exinction de l'éclairage public Val-de-Ruz	0.00	0.00	0.00	0.00
1000703002 Chézard-Saint-Martin, Extension CAD	142'000.00	0.00	0.00	0.00
2000016001 Installation de panneaux photovoltaïques -	0.00	100'000.00	0.00	0.00
<b>26 Forêts, agriculture</b>	<b>0.00</b>	<b>250'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
1000707002 La Vue-des-Alpes, Le Repère, abri forestier	0.00	0.00	0.00	0.00
1000711002 Forvy, abri copeaux à bois	0.00	250'000.00	0.00	0.00



## Plan financier et des tâches 2021-2023

### Rapport au Conseil général

<b>27 Eaux</b>		<b>2'853'650.00</b>	<b>2'053'500.00</b>	<b>2'714'500.00</b>	<b>2'291'000.00</b>
1000023010	ENGO, Step, étude et appel offres, traitement	1'950.00	30'500.00	108'000.00	135'000.00
1000264003	Chézard-Saint-Martin, rue des Esserts, réalisatio	0.00	0.00	28'000.00	0.00
1000264004	Chézard-Saint-Martin, rue des Esserts, réalisatio	0.00	0.00	560'000.00	530'000.00
1000265002	Chézard-Saint-Martin, traversée de	420'000.00	98'000.00	0.00	0.00
1000265003	Chézard-Saint-Martin, traversée de	433'300.00	60'000.00	0.00	0.00
2000027001	Entretien lourd réseau EP - crédit-cadre 2020	1'298'400.00	0.00	0.00	0.00
2000028001	Entretien lourd réseau EU - crédit-cadre 2020	350'000.00	0.00	0.00	0.00
2000029001	Entretien lourd réseau EP - crédit-cadre 2021	0.00	1'515'000.00	0.00	0.00
2000030001	Entretien lourd réseau EU - crédit-cadre 2021	0.00	350'000.00	0.00	0.00
2000031001	Entretien lourd réseau EP - crédit-cadre 2022	0.00	0.00	1'231'000.00	0.00
2000032001	Entretien lourd réseau EU - crédit-cadre 2022	0.00	0.00	350'000.00	0.00
2000035001	Entretien lourd réseau EP - crédit-cadre 2023	0.00	0.00	0.00	1'276'000.00
2000036001	Entretien lourd réseau EU - crédit-cadre 2023	0.00	0.00	0.00	350'000.00
1000041004	PAQ, STEP, réaménagement	350'000.00	0.00	0.00	0.00
1000712002	Fontainemelon, traversée du village -	0.00	0.00	437'500.00	0.00
<b>28 Environnement</b>		<b>25'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>850'000.00</b>	<b>0.00</b>
1000617002	Aménagement déchèterie unique	0.00	0.00	850'000.00	0.00
2000015001	Installation de moloks - crédit-cadre 2018-2022	25'000.00	0.00	0.00	0.00
<b>25 Travaux publics</b>		<b>1'296'025.00</b>	<b>1'600'500.00</b>	<b>1'287'500.00</b>	<b>800'000.00</b>
1000264002	Chézard-Saint-Martin, rue des Esserts, réalisatio	0.00	26'000.00	0.00	0.00
1000265004	Chézard-Saint-Martin, Traversée de	6'000.00	2'000.00	0.00	0.00
1000265005	Chézard-Saint-Martin, Traversée de	616'300.00	170'000.00	0.00	0.00
1000548002	Route de desserte de La Joux-du-Plâne	0.00	0.00	400'000.00	250'000.00
1000624002	Chézard, Rue du Puits	21'600.00	0.00	0.00	0.00
1000632002	Cernier, Rue des Monts	175'500.00	0.00	0.00	0.00
2000004001	Entretien lourd routes - crédit-cadre 2016-2020	43'625.00	0.00	0.00	0.00
2000019001	Remplacement véhicules - crédit-cadre 2020-20	300'000.00	300'000.00	300'000.00	300'000.00
2000020001	Entretien lourd routes - crédit-cadre 2021-2024	0.00	250'000.00	250'000.00	250'000.00
3000003001	Chézard-Saint-Martin, plan de quartier	0.00	500'000.00	0.00	0.00
1000136011	Fontaines, collège, aménagement dépose-minut	133'000.00	0.00	0.00	0.00
1000710002	Zones de rencontre	0.00	15'000.00	0.00	0.00
1000712004	Fontainemelon, traversée du village -	0.00	37'500.00	37'500.00	0.00
1000712005	Fontainemelon, traversée du village -	0.00	300'000.00	300'000.00	0.00
<b>29 Aménagement du territoire, urbanisme</b>		<b>250'000.00</b>	<b>400'000.00</b>	<b>100'000.00</b>	<b>0.00</b>
1000309008	Revision plan d'aménagement local PAL	250'000.00	0.00	0.00	0.00
1000309009	Revision plan d'aménagement local PAL	0.00	400'000.00	0.00	0.00
1000309010	Revision plan d'aménagement local PAL	0.00	0.00	100'000.00	0.00
<b>10 Chancellerie</b>		<b>11'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
1000705002	Achat scanner dépouillement des élections	11'000.00	0.00	0.00	0.00
<b>23 Loisirs, sports</b>		<b>260'000.00</b>	<b>1'005'000.00</b>	<b>3'100'000.00</b>	<b>140'000.00</b>
1000063004	COFF, école, Salle polyvalente,	0.00	25'000.00	0.00	0.00
1000138008	GSC, centre sportif, éclairage terrain foot	0.00	230'000.00	0.00	140'000.00
1000138009	GSC, centre sportif, réfection anneau athl.	0.00	330'000.00	0.00	0.00
1000138010	GSC, centre sportif, fenêtres	160'000.00	0.00	0.00	0.00
1000138013	GSC, centre sportif, système chloration	0.00	20'000.00	0.00	0.00
1000138014	GSC, centre sportif, fond salle gym.	0.00	0.00	50'000.00	0.00
1000138015	GSC, centre sportif, extension (vestiaires, buvet)	0.00	0.00	500'000.00	0.00
1000610002	Engollon, piscine, étude	50'000.00	0.00	0.00	0.00
7000058002	Villars, ancien collège et ancienne halle gym	0.00	0.00	50'000.00	0.00
1000405003	Dombresson, vestiaires football	50'000.00	0.00	0.00	0.00
1000708002	Améliorations infrastructures football	0.00	0.00	2'500'000.00	0.00
1000130006	Fontainemelon, salle de spectacles, rénovation	0.00	260'000.00	0.00	0.00
1000130007	Fontainemelon, salle de spectacles, sièges	0.00	140'000.00	0.00	0.00
<b>20 Ecoles</b>		<b>0.00</b>	<b>1'500'000.00</b>	<b>3'700'000.00</b>	<b>0.00</b>
1000139004	Les Geneveys-sur-Coffrane, Collège	0.00	1'500'000.00	3'700'000.00	0.00
<b>22 Culture</b>		<b>50'000.00</b>	<b>51'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>15'000.00</b>
1000074005	Cernier, Temple, entretien lourd des orgues	50'000.00	0.00	0.00	0.00
1000128004	Fontainemelon, Temple, entretien lourd des org	0.00	51'000.00	0.00	0.00
1000133004	Fontaines, temple, entretien lourd des orgues	0.00	0.00	0.00	15'000.00
<b>Total général</b>		<b>5'973'891.00</b>	<b>7'245'000.00</b>	<b>12'302'000.00</b>	<b>3'306'000.00</b>

Tableau 3 : Investissements en valeur nette par projet



Si les bases réglementaires du respect de l'autofinancement ne sont pas adaptées, le Conseil communal peut estimer à quelque CHF 2,5 à 3,5 millions le droit de dépenses au niveau des investissements durant les années sous revue. Comme vous pouvez le constater, il en est loin, très loin. Tous les projets déjà repoussés depuis plusieurs années devront l'être à nouveau, au risque que les installations ne soient tout simplement plus utilisables (infrastructures sportives notamment) ou alors continuent à se dégrader et nécessitent des investissements encore plus lourds.

## **5. Besoins en financement, évolution de la dette**

---

Sur la base des résultats du compte d'exploitation du PFT et du volume des investissements, le degré d'autofinancement de 80% ne pourra pas être tenu. De plus, les prélèvements aux réserves, les déficits d'exploitation ainsi que le 20 à 40% des investissements consentis augmentent l'endettement de la Commune. Ainsi, sur la base de cette prévision et en moyenne annuelle, les besoins en financements externes augmenteront toujours entre CHF 4 et 6 millions.

## **6. Conclusion**

---

Malgré une stabilisation des éléments phares d'une prévision financière ainsi que la mise en œuvre de la nouvelle péréquation financière intercommunale, les perspectives restent très défavorables pour les exercices à venir. Après de nombreuses démarches du Conseil communal, avec le soutien de la CGF, en vue d'améliorer le résultat financier global, la situation est toujours dans le rouge. Il est évident que la décision cantonale de baisse fiscale est difficile à compenser alors que le Conseil communal demande depuis quelques années une adaptation à la hausse de son coefficient fiscal. Val-de-Ruz reste une commune attractive pour ses habitants, encore plus dès 2020. En contrepartie, elle est contrainte de puiser dans sa fortune et ne peut plus entretenir son patrimoine de manière correcte.

Le dynamisme cantonal, soutenu par la baisse fiscale, est très favorable à long terme pour notre collectivité. Le Conseil communal peut y souscrire en temps « normal » ; mais tel n'est pas le cas pour Val-de-Ruz depuis de longues années. De plus, Val-de-Ruz reste une région à démographie croissante, mais ne bénéficie pas d'améliorations de l'assiette fiscale. En effet, les rentrées des personnes physiques stagnent, voire baissent régulièrement, sans tenir compte des effets 2020, tandis que celles des personnes morales sont insuffisantes pour être un moteur ou un réel contributeur au financement des prestations communales.

Le constat est posé, il l'est d'ailleurs depuis un certain temps. Le Conseil communal n'a plus de solutions, mis à part l'abandon de toutes les prestations pour lesquelles la Commune est compétente. Compenser près de CHF 3 millions de déficit impliquerait la fermeture de toutes les structures parascolaires (suppression par ailleurs illégale), l'abandon complet de la lecture publique (suppression totale des bibliothèques communales), le retrait de toutes les associations (RUN, ACN, Parc régional Chasseral, etc.), la suspension de toutes les subventions pour le sport, les loisirs, la culture, la fermeture du Centre jeunesse de Cernier et encore pour CHF 1,5 millions d'autres positions, bref, la désertification totale et l'isolement – pour ne pas dire la désolation – de notre Commune !



## **Plan financier et des tâches 2021-2023**

Rapport au Conseil général

Il ne resterait plus qu'à grignoter la fortune communale, tant qu'il y en a, et à solliciter dans les prochains mois une modification du système de frein à l'endettement, qui n'en sera de fait plus un ! Le Conseil communal cherche d'autres solutions depuis plusieurs années sans succès.

C'est malheureusement sur ce constat difficile, mais réaliste par rapport à l'avenir financier de Val-de-Ruz, que le Conseil communal vous remercie de bien vouloir prendre en considération le présent rapport.

Veillez croire, Madame la vice-présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 18 novembre 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

A. C. Pellissier

Le chancelier

P. Godat